



Depuis le 11 mai, le sans contact c'est jusqu'à 50€

Paris, le 14 mai 2020

Le succès du sans contact n'est plus à démontrer. Après le 1^{er} milliard de transactions en 2017, les 2 milliards en 2018, ce sont plus de 3 milliards de transactions qui ont été réalisées en France en 2019.

Dès le début de la crise Covid-19, le paiement sans contact est apparu en France et à l'étranger, comme un des gestes barrières susceptibles de limiter les risques de contamination lors des achats du quotidien. En réduisant les manipulations, en facilitant la distanciation et en fluidifiant le passage en caisse, le paiement sans contact contribue à la protection des commerçants et autres professionnels concernés, de leurs personnels et de leurs clients dans le contexte bien particulier de cette crise sanitaire.

Afin que ce geste puisse être réalisé sur un plus grand nombre de paiements et pour accompagner la reprise économique à l'occasion du déconfinement, les banques, les industriels et les organisations du commerce partenaires du Groupement des Cartes Bancaires CB se sont mobilisés pour porter le plafond des paiements sans contact par carte de 30 à 50 euros.

Depuis le 11 mai c'est chose faite. En relation étroite avec les organisations du commerce, du 17 mars au 17 avril, les risques terrains ont été évalués et résolus. Dès le 18 avril ont débuté les campagnes de paramétrage de 70 millions de cartes, de 1.7 million de terminaux, et des systèmes d'information bancaires. Début mai des milliers de tests ont été réalisés avec le concours de grandes enseignes de la distribution alimentaire pour s'assurer de la robustesse du déploiement. Un chantier massif qui a été opéré avec succès en moins de 3 semaines malgré les conditions difficiles du confinement.

Aujourd'hui ce sont plus de 90% des cartes CB sans contact en circulation et des commerces ouverts équipés de TPE compatibles qui autorisent le paiement sans contact jusqu'à 50€. Près de 80% des paiements par carte du quotidien sont inférieurs à 50 euros et peuvent maintenant être réalisés en mode sans contact (60% sont inférieurs à 30€ et sur cette part, 2 paiements sur 3 sont déjà réalisés en mode sans contact).

La date de lancement du 11 mai n'a pas été choisie par hasard. Une fois réglées les contraintes industrielles et techniques du déploiement, la volonté était d'accompagner la réouverture progressive des commerces de proximité au plus vite dès la fin du confinement. L'engouement pour le sans contact ne s'est pas fait attendre puisque l'on observe **en 3 jours seulement, 3 millions de transactions par carte sans contact entre 30 et 50€**, soit 15% de transactions sans contact supplémentaires.

Communiqué de presse



Association des Fabricants et Personnaliseurs de Cartes



ASSOCIATION DU PAIEMENT
Les acteurs de l'écosystème français des services de paiement

Contacts presse :

Françoise Fanari – 01 40 15 58 57 – francoise-fanari@cartes-bancaires.com
Priscilla Patruno – 01 40 15 58 54 – priscilla-patruno@cartes-bancaires.com

A PROPOS DE CB

Créé en 1984 pour mettre en œuvre un système de paiement par cartes universel et interopérable et un système de retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets en France, le Groupement des Cartes Bancaires CB, organisation à but non-lucratif, est l'organe de gouvernance du système de paiement par cartes CB. CB comptait en 2019, 103 banques et établissements de paiement membres implantés dans le monde entier.

CB définit l'architecture globale du système, les règles et procédures interbancaires et gère les risques. CB définit également les normes techniques et sécuritaires et veille à ce que les produits et services utilisés dans le système CB respectent les exigences de ces normes. Par ailleurs, CB exploite un système d'information, offrant à ses membres des outils d'exploration de données très performants permettant de lutter contre la fraude.

CB est le système de paiement par carte et mobile leader en France avec en 2019 :

- 71.1 millions de cartes CB en circulation
- 53 000 Distributeurs Automatiques de Billets
- 1.8 million de contrats commerçants CB
- 13.7 milliards de transactions, pour un montant total de 619.3 milliards d'euros en 2019

En savoir plus : www.cartes-bancaires.com

Contacts presse

Françoise Fanari – francoise-fanari@cartes-bancaires.com – 06 70 77 25 36

Priscilla Patruno – priscilla-patruno@cartes-bancaires.com – 01 40 15 58 54

A PROPOS DU CONSEIL CONSULTATIF DU COMMERCE CB

La transformation numérique de notre société nécessite un renforcement de la coopération entre l'ensemble des acteurs du paiement pour anticiper et co-construire des solutions et des services adaptés aux nouveaux environnements.

Cette volonté réciproque d'instaurer un dialogue permanent conduit aujourd'hui à la création du Conseil Consultatif du Commerce qui réunit le Groupement CB et des représentants du commerce pour partager des visions prospectives et des approches communes

Le Conseil Consultatif du Commerce est composé pour le commerce de 6 organisations professionnelles représentatives de toutes les formes de commerce : l'Association Française des Trésoriers d'Entreprise (AFTE), la Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA), la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD), la Fédération du e.commerce et de la vente à distance (FEVAD), l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) et Mercatel. De son côté CB est représenté par 4 banques membres de son Conseil de Direction (BNP Paribas, BPCE-Natixis Payments, Crédit Mutuel-CIC et Société Générale).

Le Conseil est co-présidé par Philippe Laulanie, Directeur Général de CB et Jean-Michel Chanavas, Délégué Général de Mercatel.

Contacts presse :

Françoise Fanari – 01 40 15 58 57 – francoise-fanari@cartes-bancaires.com

Priscilla Patruno – 01 40 15 58 54 – priscilla-patruno@cartes-bancaires.com